



JUDO CLUB LACAPELLE Saison 2025/2026

Règlement intérieur

Ce règlement est destiné à fixer différents points pour la bonne marche du club.

Cotisations

1. La cotisation annuelle peut-être révisable tous les ans.
2. La cotisation annuelle peut-être payée en plusieurs fois par chèques (ils seront encaissés aux dates indiquées au dos). Possibilité de règlement par chèques vacances.
3. La cotisation doit être déposée en même temps que le dossier.
4. Un certificat médical de contre-indication à la pratique du Judo et/ou Jujitsu et/ou Taïso sera exigé pour toute demande de remboursement de la cotisation au prorata temporis (hors licence)

Condition d'inscription

Fournir :

1. Un certificat d'aptitude au Judo ou l'attestation signée suite aux réponses négatives du questionnaire de santé (voir explications fournies dans le dossier d'inscription).
2. Indiquer sur une feuille, les problèmes physiques ou d'allergies (pour les enseignants).

Responsabilité du club

1. Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du professeur sur le tatami.
2. En cas de problème survenu lors du trajet parking-Dojo ou Dojo-parking, le club ne peut être tenu responsable.
3. Les enfants doivent arriver à l'heure à leur cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur.
4. Les enfants ne peuvent sortir du Dojo qu'accompagnés d'un adulte (pour les parents séparés, indiquer le nom des personnes autorisées à récupérer l'enfant et prévenir lors de tout changement)
5. Les parents qui désirent assister au cours de leur enfant doivent le faire en silence et ne pas intervenir pendant le cours.
6. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du club.
Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclue temporairement ou définitivement.
7. En cas d'accident, il sera fait appel au service d'urgence.

Règle de conduite (sécurité et d'hygiène)

1. Les judokas (et les accompagnants) doivent respecter la charte de bonnes pratiques du club basée sur les conseils de l'association Colosse aux pieds d'argile à laquelle adhère notre club.
2. Les judokas doivent avoir les mains et les pieds propres ainsi que les ongles coupés.
3. Les judokas doivent avoir un kimono propre ainsi qu'une paire de tongs/zoris ou de chaussons pour se rendre du vestiaire au tatami.
4. Les judokas ne doivent pas arriver directement de leur domicile en kimono, des vestiaires sont à disposition (l'accès aux vestiaires est interdit aux parents).
5. Seul le port du tee-shirt blanc sous le kimono est autorisé pour les filles.
6. Les cheveux longs doivent être attachés par un chouchou ou un élastique sans métal (les barrettes sont interdites).
7. Sont interdits sur le tatami :
 - Tous les bijoux montres, bracelets, boucles d'oreilles, piercing, ...
 - Les bonbons, chewing-gums, et toute autre denrée.
8. Le passage aux toilettes doit se faire avant le cours.

Date et signature ⁽¹⁾

(1) Pour les mineurs, la personne ayant autorité parentale

